

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 25.11 2016	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu : Article 17, alinéas 1 à 3 ¹Inchangé ²La redevance pour l'utilisation du domaine public est d'au maximum 0,8 centime par kWh d'électricité distribué (suppression de : en basse tension et d'au maximum 0,4 centime par kWh d'électricité distribué en moyenne tension). ³La redevance à vocation énergétique est d'au maximum 0,5 centime par kWh d'électricité distribué (suppression de : en basse tension et d'au maximum 0,25 centime par kWh d'électricité distribué en moyenne tension).		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :